



Refus de signer l'acte de vente et associés qui imposent des conn

Par **Sousou3**, le **11/08/2015** à **16:08**

Bonjour, j'ai acheté des parts dans une SARL composée de 2 associés et je suis le 3^{ème} (restauration rapide) le délai de 3 mois est passé et toujours pas de signe du gérant qui est lui-même un associé dans la sarl. Mes questions sont les suivantes:

- 1) Les associés ont-ils le droit de m'imposer des conditions avant de signer le contrat de vente?
- 2) Passé le délai de 3 mois ai-je le droit d'agir autant qu'associé et investir les lieux où dois-je suivre des démarches particulières auprès du tribunal de commerce pour protéger mes biens?
- 3) Ai-je le droit d'être co-gérant malgré l'exercice d'une autre activité professionnelle à temps plein?
- 4) Quelles sont les voies de recours possibles devant un conflit persistant sachant que dans le statut de la SARL les décisions sont prises via le vote des associés?

Cordialement